CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

58e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26 au 30 octobre 2020

**SC58 Doc.5**

**Rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport du Comité exécutif et du Président.

**Contexte**

1. À sa 13e Session (COP13), la Conférence des Parties contractantes, dans la Résolution XIII.4, paragraphe 16, a demandé au Comité exécutif de définir son mandat pour approbation par le Comité permanent à sa 57e Réunion. Dans la Décision SC57-32, le Comité permanent a adopté le mandat figurant dans l’annexe 8 du rapport de la réunion[[1]](#footnote-1).

2. Le présent rapport du Comité exécutif fournit une vue d’ensemble sur les travaux menés depuis la 57e Réunion du Comité permanent. Il contient aussi une vue d’ensemble des travaux entrepris par le Président du Comité permanent durant cette période.

**Travaux entrepris par le Comité exécutif**

3. Le Comité exécutif a fourni des orientations au Secrétariat pour la préparation de la 58e Réunion du Comité permanent, notamment des commentaires et une approbation de son ordre du jour pour le Comité permanent. Il importe de souligner que le Comité exécutif a également donné rapidement des orientations concernant des scénarios de substitution possibles à l’organisation de la 58e Réunion du Comité permanent, en raison de la situation liée au coronavirus COVID‑19.

4. Le Comité exécutif a également fourni des orientations après la démission du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique sur les mesures à prendre avec le Groupe de travail sur la gestion pour trouver un candidat pour ce poste et garantir la poursuite des travaux du Groupe sous la direction intérimaire de la Vice‑Présidente du Groupe.

**Travaux entrepris par le Président du Comité permanent**

5. Durant cette période, le Président a fourni des orientations au Secrétariat concernant le processus d’application de la Résolution XIII.1 sur la proclamation de la Journée mondiale des zones humides par l’Assemblée générale des Nations Unies en encourageant les Parties à coparrainer et soutenir cet effort. Le Président a aussi fourni des avis sur les questions relatives au Groupe d’évaluation scientifique et technique. En tant que Président du Comité exécutif et du Groupe de travail sur la gestion, il a maintenu des contacts réguliers avec la Secrétaire générale afin de donner son avis sur la démission du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique et la nomination d’un nouveau Président, ainsi que l’annulation du GEST23 qui était prévu en mars.

6. Le Président, en collaboration avec le Président du Sous-groupe sur les finances, a conseillé la Secrétaire générale sur la proposition de l’UICN de modifier l’approche de gestion et de comptabilité des projets non administratifs du Secrétariat, en particulier en cas d’utilisation de la personnalité juridique de l’UICN pour signer des contrats avec des donateurs. La proposition n’a pas été retenue et le système en place, dans le contexte de la Lettre d’accord actuelle entre l’UICN et le Président du Comité permanent, reste inchangé.

7. Le Président du Comité permanent a également conseillé la Secrétaire générale sur les ressources humaines et les questions administratives, à sa demande, et a mené l’évaluation annuelle de la Secrétaire générale conformément aux règles et procédures de l’UICN.

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decisions-de-la-57e-reunion-du-comite-permanent>. [↑](#footnote-ref-1)